



Faire vivre Le Manoir du Fay

Association loi 1901 déclarée d'intérêt général



manoirdufayassofvmf@gmail.com



06 86 89 98 81



NOS RENDEZ-VOUS

- ✓ Fête du printemps
- ✓ Fête de l'automne
- ✓ Jardinage chaque jeudi
- ✓ Vente des produits du jardin
- ✓ Visites estivales du manoir
- ✓ Accueil de scolaires



NOS MISSIONS

- Développer **différentes initiatives et animations culturelles ludiques et pédagogiques auprès de publics variés**, en lien avec la ville d'Yvetot.
- **Organiser des collectes de fonds** pour mener sur le site des actions d'intérêt général.
- Développer la notoriété du site, sensibiliser à la protection du patrimoine et à la **défense de l'environnement** dans une optique de **développement local**.



@faire_vivre_le_manoir_du_fay



@FVMFMANOIRDUFAY



<https://www.facebook.com/assoFVMF/>

CONTEXTE

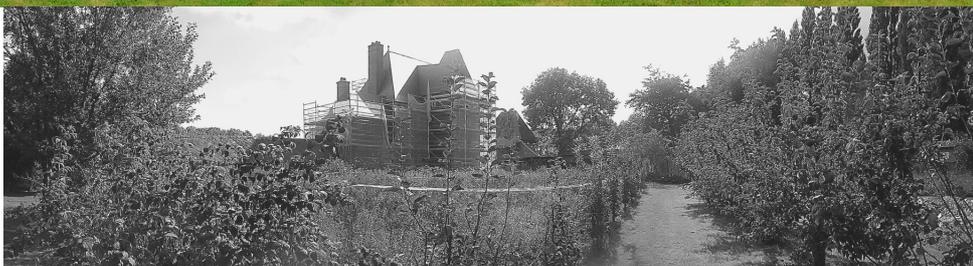
CREATION D'UN JARDIN LUDIQUE

Ce projet s'intègre à un vaste plan conçu en 5 phases qui doit permettre de **créer un jardin répondant aux besoins du XXIème siècle dans le respect de l'identité d'un monument historique du XVIIème siècle.**



POUR ...

- développer un savoir-faire autour de la pomme, en liaison avec la société de pomologie ;
- dégager un revenu et pérenniser la gratuité des activités extrascolaires, qui reste une très forte volonté de l'association ;



CALENDRIER

- ✓ Été 2021 : réponse à appel à projet CCRY
- ✓ Décembre 2021 : lauréat de la subvention CCRY
- ✓ **31 mai-17 juillet 2022 : Financement participatif**
- ✓ Automne 2022 : lancement des travaux
- ✓ Printemps 2023 : inauguration

Plus de détails ici :

<https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/les-zigzags-du-fay>

ON A BESOIN DE VOUS !



OBJECTIFS FINANCIERS



LES ENTREPRISES BÉNÉFICIERONT D'UN ABATTEMENT D'IMPÔTS DE 60 % DE LA SOMME DONNÉE.

Un don de 100€ vous revient après abattement à 40€.

Différents niveaux de contribution sont possibles donnant droit à contrepartie* : 300€, 500€, 1000€.

La réalisation financière du projet de l'association nécessite de réunir un **budget total de 5700€ environ** qui sera financé comme suit :

- **1711 euros de subvention** de la communauté de commune.
- **4000€** couverts par ce projet de **financement participatif**.



Les **particuliers** recevront des reçus fiscaux leur permettant de bénéficier d'un abattement d'impôts à hauteur de 66 % de la somme donnée.

Un don de 100€ vous revient après abattement à 34€.

Différents niveaux de contribution sont possibles donnant droit à contrepartie* : 10€, 30€, 50€, 70€, 100€, 150€, 200€, 300€ euros pour les particuliers. Des dons libres sont également possibles.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS ICI :

https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/les_zigzags_du_manoir

*DANS LE CADRE DE LA LOI MÉCÉNAT, LA LÉGISLATION FISCALE IMPOSE QUE LE MONTANT DE LA CONTREPARTIE N'EXCÈDE PAS 25 % DU DON, ET QUE SA VALEUR NE DÉPASSE PAS 73 €

NOS PROJETS EN 2022



UN JARDIN LUDIQUE POUR 2023

- ✓ Financement participatif de mai à juillet 2022
- ✓ Travaux à l'automne 2022
- ✓ Inauguration en 2023

J'adresse mon chèque à l'ordre de F.V.M.F. et je l'envoie à Jean-Pierre Lecossois, trésorier de l'association Faire Vivre le Manoir du Fay, 1 allée Marcel Duchamp, 76190 YVETOT ; Je recevrai ensuite un formulaire Cerfa de l'association destiné à l'administration fiscale. (une adhésion à 20 euros revient après déduction fiscale à 8 euros).

Adhésions familles : 20€

Adhésions individuelles : 12€

POUR NE RIEN RATER DE NOS ÉVÈNEMENTS

Inscrivez-vous sur notre site,
défilez tout en bas de la page

Découvrez ◀ A Propos De Nous ◀ Adhérez ▶ Mentions Légales

Enter your email

Droits d'auteur © 2022 Tous droits réservés - FVMF
Privacy

